Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-200050425-20260923-D_20260923_06-DE

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Délibération du comité syndical
Séance du 23 septembre 2026

SDE35
Village des collectivités
1 avenue de Tizé
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués

En exercice :	40
Présents :	24
Absents :	16
Quorum :	21
Votants	24

Réception par le Préfet

Publication

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Energie 35, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35, en présence de :

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Marc CHRISTIE, Laurence DUFFAUD, Charlotte FAILLÉ, Aurore GELY-PERNOT, Loeiz RAPINEL, Vice-Président·es ; André DAVY, Philippe MEHOUAS, membres du Bureau ; Denis CHEVALIER, Claire MABILLE, Pierre-Yves SAGET, David VEILLAUX, Patrice VIVIEN, délégué·e·s titulaires.

Présents en visioconférence : Christophe MARTINS, Thierry RESTIF, Vice-Présidents ; Nathalie GODEFROY (jusqu'au point 7), Pierre-Yves REBOUX (jusqu'au point 3), Eric VALLET, membres du Bureau ; Hervé BAUDOIN, Sébastien BOUDET (jusqu'au point 6), Maud DESMAS, Sébastien GIRARD (à partir du point 4, jusqu'au point 13), Michel JEULAND, Antoine LE FRÊCHE (jusqu'au point 7), Soazig ROUILLARD, Amel TEBESSI (à partir du point 3), Priscilla VALLÉE (jusqu'au point 9), Donatien WATREMEZ, délégué·es titulaires.

Absents ou excusés : Patrice DEPEIGE, Tony LUCO, membres du Bureau ; David BUISSET, Sébastien COLLET, Gilbert FESSELIER, Didier GOLLANDEAU, Daniel LEBOIS, David LEBOUVIER, Jean-Marc LÉVÊQUE, Gaëlle ROUGIER, Didier SINANIAN, Bruno VINCENT, délégué·e·s titulaires.

Secrétaire de séance : Loeiz RAPINEL

Le quorum est atteint, 24 membres sur les 40 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Délibération n°20260923_COM_06 - Réseau de chaleur - Pipriac - Lancement d'une étude de faisabilité

En novembre 2025, la commune de Pipriac a réalisé avec l'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement) une étude d'opportunité pour la mise en place d'un réseau de chaleur urbain. Le périmètre d'étude ciblait la partie de la commune comprenant un maximum d'équipements publics et privés. L'étude a conclu à la pertinence de poursuivre par une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur public et la réalisation d'un pré-audit énergétique des bâtiments de la zone d'étude.

Le SDE35 a été sollicité par la commune afin de les accompagner dans cette démarche. Cette sollicitation concerne le pré-audit des bâtiments et l'étude de faisabilité du réseau en y intégrant l'hypothèse d'un transfert de la compétence réseau de chaleur au SDE35 à son terme.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-200050425-20260923-D_20260923_06-DE

Le principe d'étude s'appuie sur le modèle de cahier des charges des études de faisabilité proposé dans le cadre du CCRB (Contrat Chaleur Renouvelable Breton) et doit pouvoir bénéficier d'une subvention jusqu'à hauteur de 70 %. Elle comportera des volets technique, économique, juridique et financier approfondis qui permettront aux élus de se positionner sur la pertinence ou non de construire un réseau de chaleur.

Il est proposé que le Syndicat mène l'étude et signe une convention de partenariat avec la commune afin de partager le reste à charge du coût de l'étude après subvention de la manière suivante :

- Mission 1 - pré-audits des bâtiments concernés par l'étude de faisabilité : prise en charge en intégralité par la commune de Pipriac
- Mission 2 - étude de faisabilité réseau de chaleur :
    - 50 % pour le SDE35
    - 50 % pour la commune de Pipriac.

Selon les termes de cette convention, le SDE35 coordonne, organise la consultation et suit l'exécution du marché. En tant que pilote, il signera et notifiera le marché de prestation intellectuelle.

Le coût des prestations visées aux termes de la présente convention est estimé à 48 000 € TTC dont 50 % pour la mission 1 et 50 % pour la mission 2. Au regard des montants estimés de l'étude, cette consultation sera lancée sous une procédure adaptée.

La réalisation de l'étude de faisabilité pourrait se dérouler durant le premier semestre 2027.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

1. **d'approuver les termes de la convention pour la réalisation d'un pré-audit et d'une étude de faisabilité de réseau de chaleur sur la commune de Pipriac,**
2. **d'autoriser le Président à signer la convention constitutive dont le SDE35 sera le pilote, et tout acte se rapportant à la présente convention,**
3. **d'autoriser le SDE35 à solliciter toutes les subventions permettant de réaliser cette étude,**
4. **d'autoriser le Président à lancer une consultation en vue de désigner le titulaire chargé de fournir l'étude, à signer le marché et les avenants ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce marché,**
5. **de décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention et de ses procédures seront inscrites au budget du SDE35.**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Olivier DEHAESE

